



À la croisée...

Le journal de l'Association Hospitalière de Franche-Comté

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Des vœux de bonne santé P 2

Des services regroupés ... P 2

ZOOM SUR...

Le Comité d'Entreprise ... P 3

RISQUES ET QUALITÉ

V2010 : J - 650 P 4

Les antibiotiques P 4

DES MÉTIERS ET DES HOMMES

Infirmier à l'AHFC P 5

EN SAVOIR PLUS SUR...

La FEHAP P 6

FENÊTRE SUR...

L'Art Brut s'expose P 7

En piste les artistes ! P 7

L'égalité à travers le sport P 7

Le nombre du mois P 7

Psy Golf P 7

Les Noël de l'AHFC P 8

Clinicom : top départ ! ... P 8

Éditorial

La nouvelle équipe de direction de l'AHFC, recomposée et rajeunie, est depuis le 2 janvier pleinement à l'œuvre pour assurer la gestion courante de l'association et préparer l'ouverture des quatre nouvelles unités médicales qui seront réceptionnées au cours des huit prochains mois.



Un calendrier chargé et des démarches organisationnelles fortes que la direction aura à gérer en concertation avec les équipes concernées et dans le respect de la qualité du dialogue social qui fait la force de notre association.

Une évidence qu'il m'apparaît nécessaire de rappeler en considération des ambitions que nous affichons pour notre association et du climat ambiant général plutôt morose...

Didier FAYE

Quoi d neuf en 2009 ?

Janvier aura été marqué par la traditionnelle cérémonie des vœux, présentée par Jean-Pierre MICHEL, Président du Conseil d'Administration et, pour la première fois, Didier FAYE, Directeur Général.



À LA CROISÉE, journal interne de l'AHFC
Directeur de publication : Jean-Pierre Michel
Conception et impression : IKONA Luxeuil-les-Bains
Tirage : 1800 exemplaires
Comité éditorial : Fanny Coppey, Didier Faye,
Dominique Gaudy, Cécile Huot, Dr. Hafedh Limam,
Florence Pegeot, Arnaud Remond,
Dr. Bruno Richelet, Dominique Siri, Sandrine Tisserand.
Illustrations : Yohan Kartner.



Des vœux de bonne santé

ACTUALITÉS

Ce fut l'occasion pour Didier FAYE de saluer le bilan d'activité de son prédécesseur et d'indiquer qu'il entendait conserver cette dynamique et cette continuité de gestion, épaulé par une équipe de direction recomposée et rajeunie.

Conformément aux plannings, 2009 verra ouvrir les structures extra-hospitalières de Belfort et Valentigney mais également les 12 lits au sein du CHI de la Haute-Saône et les 40 lits de court-séjour à Bavilliers.

La concrétisation de ces opérations est d'autant plus un satisfecit pour l'AHFC qu'elle s'inscrit dans un contexte de réformes et de crise économique nationale qui impose à l'ensemble des établissements de santé des restructurations, des mutualisations, des rationalisations.

L'AHFC, par son expérience et son expertise dans les secteurs sanitaire et médico-social, offre des atouts réels pour proposer un panel de prises en charge complet et cohérent à l'ensemble de ses usagers. Un gage de qualité qui ne serait pas sans la nécessaire cohésion humaine qui unit les professionnels de l'association, avec notamment la forte

implication de la communauté médicale que chacun espère voir s'étoffer. Cette cohésion sera nécessaire pour préparer et passer brillamment la certification de 2010.

Alors une bonne année, oui, et surtout une bonne santé... physique, psychique et économique !



Des services regroupés

ACTUALITÉS

La Direction des Services Logistiques et Techniques (DSLTL) s'est installée depuis le 26 janvier dans de nouveaux locaux.

Localisé au rez-de-chaussée de l'aile droite du château de St Rémy, cet espace de près de 390 m² (bureaux, circulation, salles de réunions, rangements) va permettre de regrouper toutes les fonctionnalités des anciennes DST/DAE. L'entrée principale se situe dans la cour du château.

Répartis en différents pôles : technique, achat, facturation et frais de déplacement, repas et hébergement... la DSLTL conserve également la maîtrise des services logistiques : ménage, magasin, garage, espaces verts, blanchisserie et bien entendu travaux.

La nouvelle organisation qui se mettra progressivement en place tendra à formaliser et simplifier les circuits et à atténuer les interfaces parfois complexes qui pouvaient exister antérieurement entre DAE et DST.

Émmanuelle LÉONARD
Directrice

Anne-Laure BALLET

Achats - Factures
Repas
Hébergement
A.-L. BALLET

Espaces
verts
T. WEBER

Garage
J. LALLEMAND

Magasin
J.-P. FORMET

Ménage
N. SACQUARD

Blanchisserie
J.-P. CANDERAN

Ateliers
Bavilliers
C. PINOT

Aeliers
Saint-Rémy
Clairefontaine
M. VILLEMINE



Le Comité d'Entreprise "Allô CE"

ZOOM SUR...

Toute entreprise de plus de 50 employés est dans l'obligation d'avoir un CE dont la composition est fonction de la taille de l'établissement.

À l'AHFC il est composé :

- du Directeur, Président de droit,
- de : - 14 membres titulaires dont 2 du collège cadre, - 14 suppléants dont 2 du collège cadre ;
chaque site extérieur a un représentant (titulaire et suppléant) au sein du CE,
- d'un représentant de chaque organisation syndicale présente dans l'Association :
 - élu pour 4 ans, le CE se réunit chaque mois en réunion ordinaire. En cas de nécessité, des réunions extraordinaires peuvent être provoquées. Lors de ces réunions, le Président est assisté de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Soins Infirmiers. D'autres responsables peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour,
 - 3 représentants du personnel désignés par le CE assistent au CA, l'un d'entre eux est invité au Bureau du CA,
 - le CE est également représenté dans diverses instances ou groupes de travail.

Quelques chiffres !

Le CE, c'est :

- un budget de fonctionnement de 80.000 € (matériel, formation, assurances, salaire de la secrétaire administrative...),
- un budget œuvres sociales d'environ 500.000 €, dont un quart de participation à la mutuelle, un quart environ pour Noël un quart de chèques vacances et le dernier quart consacré aux voyages et à la billetterie.

C'est aussi :

- 1.900 colis de Noël,
- plus de 700 jouets,
- plus de 1.200 personnes à la fête de Noël,
- 10.500 chèques vacances,
- environ 15.000 places de cinéma,
 - des dizaines de sorties, des centaines de billets pour des spectacles, des milliers de kilomètres avec des destinations variées proches ou lointaines.

Quelles attributions pour quelles missions ?

- Le CE a un rôle informatif et consultatif sur les sujets d'ordre économique, professionnel et social. Ce champ de compétence du CE est vaste et souvent méconnu :
 - l'organisation, la marche générale et la gestion de l'association,
 - les conditions de travail (durée, horaires, congés payés, sécurité...),
 - le bilan social et l'examen annuel des comptes,
 - la formation professionnelle,
 - la situation de l'emploi et la gestion prévisionnelle du personnel...
- Ses attributions sociales et culturelles au bénéfice des salariés, de leur famille et des retraités sont mieux connues : "la partie immergée de l'iceberg !"
 - la mutuelle santé avec une participation financière du CE, et le régime de prévoyance,
 - les mesures tendant à l'amélioration des conditions de bien être, telles le 1% logement, les séjours vacances, location d'un studio à la montagne...
 - les activités sociales et culturelles : spectacles, billetterie, voyages, Fête de Noël, achats groupés, chèques vacances...



Pour mener à bien cette tâche, le CE est organisé en commissions et peut se faire assister d'experts extérieurs.

N'hésitez pas à le contacter au 2630
Secrétaire : Jean-Luc GAZILLOT.
Trésorier et trésorier adjoint : Philippe HUBACHER et Jean-Michel GARCIA.



certification V2010 : J - 650

RISQUES ET QUALITÉ

S'améliorer certes, mais sur quels axes ?

Le management :

- tendre vers un système de pilotage incluant un processus d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- renforcer les mécanismes d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles dans tous les secteurs d'activité (EPP),
- suivre les actions d'amélioration à partir de tableaux de bords et d'indicateurs.

Les droits et la prise en charge des patients :

- renforcer les exigences relatives aux droits des patients en fin de vie et aux soins palliatifs,
- sensibiliser à la notion de bienveillance,
- instaurer une réflexion sur les démarches éthiques,
- renforcer l'évaluation des activités à risque,
- prioriser l'amélioration de la sécurité des soins,
- valoriser l'éducation thérapeutique.

Afin de renforcer l'effet "levier" de la démarche de certification la Haute Autorité de santé a introduit la notion de Pratique Exigible Prioritaire (PEP) qui concerne 13 critères parmi les 82 du manuel de certification.

Les thèmes concernés par ces PEP sont bien entendu :

- l'évaluation des pratiques professionnelles,

mais aussi par grands pôles :

- la gestion des risques, des événements indésirables et des plaintes et réclamations,
- la maîtrise du risque infectieux,
- la prise en charge de la douleur et des patients en fin de vie,
- le dossier du patient (gestion, accès, identification du patient),
- la prise en charge médicamenteuse du patient,
- la prise en charge des urgences et des soins non programmés.

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Pour mémoire :

Certification = anciennement Accréditation
(visite tous les 4 ans).

Première visite - V1 :

CHS de St Saint-Rémy/Clairefontaine et USLD : janvier 2003.

CHBM : septembre 2006.

Deuxième visite - V2 :

CHS de Saint-Rémy/Clairefontaine et USLD : décembre 2006.

Troisième visite - V2010 :

Concernera l'ensemble des secteurs du CHS de Saint-Rémy et Nord Franche-Comté : fin 2010.

Les antibiotiques

RISQUES ET QUALITÉ

Aude, pourquoi les antibiotiques c'est pas automatique ?

Lorsqu'une infection se déclare chez un être vivant, il y a deux coupables possibles :

- la bactérie,
- le virus,
- ...en gros, les "crobres"



Les antibiotiques sont des médicaments qui s'attaquent aux bactéries mais qui sont totalement inefficaces sur les virus !

L'hiver, nous avons tous été victimes d'infections invalidantes mais bénignes (gastroentérite, rhinopharyngite, sinusite, grippe...), causées dans la majorité des cas par des virus.

La démonstration est donc faite : inutile de demander des antibiotiques à son médecin pour ce type de pathologies. Réservez-les aux situations où ils sont efficaces car une utilisation inappropriée engendre un risque de perte d'efficacité de ces médicaments ultérieurement.

Comme pour le climat, pensons aux générations futures !



Infirmier à l'AHFC : un métier à multiples facettes

DES MÉTIERS ET DES HOMMES

Rencontre avec Yohan, infirmier à Cheverny.

Le travail d'infirmier(e) en psychiatrie est une spécificité qu'offre la fonction. Particularité qui a justifié la différenciation du diplôme d'état et du diplôme psychiatrique jusqu'en 1992, année d'instauration du diplôme d'état tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Un infirmier fraîchement diplômé, qui choisit de travailler en psychiatrie, peut émettre un souhait sur le type de pathologie à laquelle il prodiguera des soins.

En fonction des possibilités il pourra être affecté dans une unité d'entrée, comme sur un service traitant les arriérations mentales, sur une structure médico-sociale (Maison d'Accueil Spécialisée, Foyer d'Accueil Médicalisé, EHPAD), sur un service de pédopsychiatrie, comme sur un service de gériatrie ou géronto-psychiatrie ou sur un exercice en extra-hospitalier en hôpital de jour ou Centre Médico-Psychologique (CMP) par exemple... Son choix pourra également dépendre de son mode de vie : plutôt citadin (Vesoul, Belfort, Montbéliard), plutôt rural (St Rémy ou Clairefontaine).

Bref, les possibilités sont vastes.

D'autant plus que chaque service possède sa propre identité, son propre projet d'unité, autant de variantes possibles de la pratique infirmière.

Ainsi, notre infirmier pourra évoluer entre ces différents services et pathologies tout au long de sa carrière professionnelle. Afin de se préparer à la spécificité de

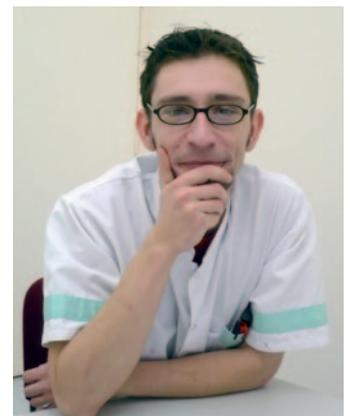
certaines prises en charge, des formations pourront lui être proposées :

- valorisantes, afin de mieux cerner certains aspects de son métier,
- qualifiantes, qui lui permettront de déboucher sur l'évolution de sa carrière.

Une fois son affectation réalisée, il rencontrera son tuteur. Il s'agit d'un soutien bénéfique, d'une personne ressource.

En effet, le tutorat a été créé sur un constat que la culture psychiatrique, se transmet essentiellement de manière orale un peu à la manière des "coutumes africaines".

C'est donc ce savoir indispensable, basé sur le vécu, le feeling, l'expérience, qu'on ne saurait trouver dans les livres, qui sera transmis au jeune tuteuré.



Éclairage sur le tutorat infirmier :

Ce dispositif a été créé par la DRASS et en partenariat avec divers organismes. Il permet aux nouveaux infirmiers de confronter leurs pratiques à celles de soignants plus expérimentés.

Le tutorat a 4 visées principales :

1. l'accompagnement dans le parcours de professionnalisation,
2. le décodage des situations professionnelles et la définition du métier grâce à l'expérience du tuteur,
3. la socialisation du nouveau professionnel et l'apprentissage des fondements culturels des métiers,
4. la mise en place d'une logique de coordination.

En 1998, l'AHFC a mis en place une démarche d'accueil des nouveaux infirmiers, la démarche tutorale complète ce dispositif. Il devrait se développer et s'améliorer au cours des années à venir.

Comment devenir infirmier ?

Vous êtes titulaire du baccalauréat ou vous justifiez d'une validation des acquis et de l'expérience d'aide soignant :



- inscription auprès de l'IFSI à la préparation du concours. Elle est facultative mais conseillée,
- obtention du concours d'entrée (un écrit et un oral),
- admission à l'IFSI pour 3 ans et demi en alternant pratique et théorie dont 80 heures de psychiatrie,
- clôture de la dernière année avec un travail écrit de fin d'études et un stage pré professionnel,
- diplôme d'État.



A la croisée...

Le journal de l'Association Hospitalière de Franche-Comté

La FEHAP

EN SAVOIR PLUS SUR...

Depuis 1998, l'AHFC a opté pour l'application de la Convention Collective Nationale de 1951 (CCN de 1951) et adhéré à la FEHAP, son organisme gestionnaire.

Qu'est-ce que la FEHAP ?

Créée en 1936, la FEHAP est l'héritière d'une longue histoire qui remonte au début du 17^e siècle, période de création des premiers établissements privés destinés à accueillir les pauvres, les mendiants et les invalides... Deux courants ont conforté la place de l'hôpital à but non lucratif : la place des congrégations religieuses qui au 19^e siècle ont créé de nombreux établissements de soins et le courant mutualiste de l'entre-deux guerres.

Depuis sa fondation la FEHAP a fortement contribué au développement des moyens d'action des établissements privés à but non lucratif (CCN en 1951, PROMOFAP en 1972 et UNIFED en 1993...). Des établissements qui développent un modèle de gestion moderne alliant l'exercice d'une mission d'intérêt général et d'utilité sociale (proche des obligations du secteur hospitalier public)... à un mode de gestion privée désintéressée, innovante et dynamique.

La FEHAP constitue la plus importante fédération représentative des établissements privés à but non lucratif. Elle regroupe plus de 3200 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux (associatifs, mutualistes, fondations...) dans lesquels exercent plus de 187.000 salariés.

Ses missions

- FÉDÉRER des établissements gérés par des organismes de statuts différents.
- ENCOURAGER L'INNOVATION : ce sont des établissements adhérents à la FEHAP qui ont ouvert le 1^{er} service de grands brûlés et les 1^{ères} unités de soins palliatifs.
- INFORMER ses adhérents sur l'évolution de la législation et de la réglementation.
- ASSURER LA FORMATION : 60 sessions annuelles de formation continue.
- CONSEILLER ses adhérents dans les secteurs relations du travail, santé-social et dans les relations avec les administrations.
- INTERVENIR auprès des pouvoirs publics pour défendre les intérêts des établissements adhérents.

Une organisation nationale représentée en région

À partir d'un siège parisien, la FEHAP est organisée en 23 délégations régionales qui interviennent au plus près des adhérents pour :

- tisser de véritables réseaux de coopération,
- défendre leurs intérêts auprès des instances locales (ARH, CROS, CROSMS, DDASS, Conseils Généraux),
- les associer à l'élaboration des politiques régionales de santé.

La FEHAP dans la région Franche-Comté :

- 34 établissements
- 3200 lits et places
- 3000 professionnels salariés

Une organisation dans laquelle l'AHFC est active :

- Didier FAYE : Délégué Régional de Franche-Comté, membre de la Commission Nationale Psychiatrie, représentant FEHAP au CROS,
- Françoise WITSCHI : membre de la délégation régionale siégeant au sein d'UNIFED et d'UNIFAF en région,
- Bruno RICHELET : membre de la Conférence Nationale des présidents de CME des établissements associatifs, membre du CROS.



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

<http://www.fehap.fr>



L'Art Brut s'expose

FENÊTRE SUR...



Le 13 octobre 2008, le CATTTP de Lure a ouvert ses portes pour convier les CATTTP de Jussey, Luxeuil et Vesoul à une exposition portant sur le thème "Peinture et Art Brut".

Tous les objets réalisés sont détournés de leur fonction première, la finalité étant de créer une œuvre singulière, sans prétention esthétique en faisant appel à l'imaginaire et aux capacités créatives de chacun.

Cette exposition est à l'initiative de Claire (AMP) qui anime l'atelier, des patients et de l'équipe du CATTTP et a permis de faire découvrir le travail réalisé lors des séances hebdomadaires.

Convivialité et bonne humeur, riche en couleur pour ce moment de rencontre.

En piste les artistes !

FENÊTRE SUR...

Le 17 décembre 2008, lors de la fête de l'hôpital de jour de psychiatrie générale du site de Bavilliers, un spectacle de théâtre et de chants mis en scène dans le cadre de l'activité art thérapie a été interprété par les patients et les soignants devant un public composé des familles et proches des participants ainsi que de nombreux professionnels de l'établissement.

Ce spectacle a été suivi d'un buffet préparé par l'ensemble des patients dans le cadre de l'activité cuisine.

Ce moment convivial a clôturé cette journée dans la bonne humeur.



L'égalité à travers le sport

FENÊTRE SUR...

À l'occasion de la 1ère semaine pour l'emploi des handicapés, le vendredi 21 novembre 2008 le service des sports a participé à la journée : Sport et Handicap, qui a eu lieu au gymnase des Haberges de Vesoul.



7 patients de l'AHFC ont participé à différents ateliers : escalade, pétanque, fléchettes, sarbacane et partagé leurs différences par la découverte et la pratique d'activités Handisport.

Leurs visages souriants, tout au long de l'après midi, ont reflété leur satisfaction et montré une fois de plus les bienfaits du sport sur le handicap.

Le nombre du mois : 3.436,45 !

C'est le montant des fonds que l'AHFC a récolté à l'occasion du Téléthon 2008 (hors collecte des téléphones portables).



Téléthon

PsyGolf

FENÊTRE SUR...

Avec l'arrivée des beaux jours, l'Association PSY GOLF reprend les cours !

- Reprise des cours en mars-avril.
- Contact : Docteur Hafedh LIMAM.
- Tél. 03 84 97 24 22.

Cotisations annuelles avec prêt du matériel :

- Pour les non-cadres : 25 €.
- Pour les cadres : 50 €.





A la croisée...

Le journal de l'Association Hospitalière de Franche-Comté

Les Noël de l'AHFC

Cette année encore Noël a été fêté dans les unités : animations, spectacles, chants et moments de gourmandise partagés...



FENÊTRE SUR...

Quelques clichés parmi ceux transmis par les services.

Clinicom : Top départ !

FENÊTRE SUR...



Nous avons signé en 2008 avec Siemens Health Services la mise en place de leur nouveau produit Clinicom.

Ce logiciel clé traite le parcours tant administratif que médical du patient. Nous pourrons maintenant gérer le dossier de soin, le circuit du médicament...

Ce récent contrat de partenariat avec SHS fait de l'Association un acteur majeur dans l'évolution du produit. Cet engagement constituera un levier très fort dans la gestion globale du parcours du patient dont un exemple immédiat se traduira par la coordination avec le CHIHS.

La première phase est commencée : la mise en place de la gestion administrative du malade et de la facturation courant mars. La formation des acteurs de l'admission et de la facturation a débuté. Celle nécessaire dans les services sera réalisée en interne par un groupe de référents déjà au fait du produit, directement sur le lieu de travail.

Nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur le Docteur Jean-Marie Metzquer, survenu le 22 janvier 2009. Âgé de 64 ans, le Docteur Metzquer exerçait depuis 2004 des fonctions de médecin généraliste à temps partiel au CPG d'Héricourt.

Jean-Marie Metzquer était très connu et apprécié dans le secteur de Rougemont où il a pratiqué pendant plusieurs années en tant que médecin libéral mais aussi au Centre de PMI, à l'IME, à la MAS et à la Maison de retraite.